

Le 4 novembre 2024

Service Action Commerciale
1 square Jacques Chirac
87031 LIMOGES CEDEX

HALLES CARNOT



3 ETALS DISPONIBLES POUR :
Une offre alimentaire de qualité,
complémentaire à l'offre existante

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
Du 4 novembre 2024 au 3 janvier 2025

A ce jour, trois étals sont disponibles. La Ville de Limoges recherche des commerçants pouvant participer au dynamisme de la structure grâce à la qualité de leurs produits et à leurs propositions.

Ils doivent pour cela offrir à la commercialisation des produits **complémentaires** à l'offre déjà présente au sein des halles Carnot.

Les halles Carnot se veulent une vitrine du terroir et du savoir-faire limousin, en promouvant les filières courtes et de qualité.

Les halles Carnot sont situées place Carnot au carrefour de grandes artères permettant d'accéder au centre-ville de Limoges. Le bâtiment de plus de 350 m² a été rénové en 2017 et accueille 8 étals alimentaires dont 7 sont actuellement occupés.

Elles sont ouvertes, le lundi de 8h00 à 13h00, le mardi, mercredi et jeudi de 7h00 à 13h00 et le vendredi et samedi 7h00 à 14h00. Le bâtiment dispose d'un parking attenant, comptant 9 places de stationnement payant.

Les activités présentes dans les halles Carnot sont :

- Une boucherie, charcuterie
- Une poissonnerie
- Un primeur
- Un traiteur traditionnel
- Un traiteur réunionnais
-

Les étals disponibles :

| |
|--|
| Étal n°6 d'une surface de 11.6 m ² Emplacement situé en face du traiteur Chez Jérôme |
| Étal n°3 et n°7 d'une surface de 18.6 m ² Emplacement situé au dos du traiteur réunionnais |
| Étal n°1 d'une surface de 18 m ² Emplacement situé face à la poissonnerie |

A titre indicatif le prix au m²/mois en 2024 est de : 10.10euros

CRITERES DE SELECTION

- Qualité du projet : 50% avec :
 - Présentation générale, intégration dans le site, qualité du matériel : 15%
 - Pertinence et qualité des produits proposés : 35%
- la demande du candidat correspond à l'offre commerciale souhaitée par la Municipalité : 30% (dont complémentarité avec l'offre commerciale présente)
- l'expérience ou la formation et les ressources affectées : 20%

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Toute demande devra être accompagnée :

- d'un dossier de candidature* complété (d'un descriptif du projet commercial, plan d'aménagement précis de l'étal, gamme de produits vendus,
- d'un compte d'exploitation prévisionnel sur 3 ans,
- d'un bilan comptable sur 3 ans,
- d'une lettre de candidature et de motivations,
- d'un extrait d'inscription au registre du Commerce ou des Métiers,
- d'un état des expériences professionnelles dans le domaine commercial notamment (curriculum vitae),
- d'une licence débit de boisson, le cas échéant
- de la photocopie d'une pièce d'identité.

Tous ces éléments sont à fournir avec le dossier de candidature.

*le dossier de candidature peut être retiré auprès du service action commerciale ;
Tél. : 05 55 45 63 35 ;commerce@limoges.fr

PIECES JOINTES :

- Le règlement des Halles Carnot
- Le plan des étals.

DROIT A L'IMAGE

J'autorise la réalisation, la reproduction et la diffusion par la Ville de Limoges de photographies (prises de vues générales ou portraits), films et/ou enregistrements. Leur utilisation sera réservée à la promotion et à la communication interne et externe de la Ville de Limoges sur ses différents supports (intranet, rapport d'activité, site internet, réseaux sociaux, magazine municipal, plaquettes d'information...) pendant 1 an suivant la fréquentation des activités. Il est entendu qu'aucun usage commercial n'en sera fait et que la Ville de Limoges s'interdit toute utilisation pouvant porter atteinte à ma dignité.

DATE LIMITE DE DEPÔT DES CANDIDATURES :

Les dossiers devront être envoyés par courrier ou déposés à la Mairie, Service action commerciale, au plus tard **le 3 janvier 2025 à 17h00.**

Renseignements complémentaires :

Service action commerciale.

Contact : Guillaume BOUTET, Tél. : 05 55 45 63 35

Ou Florence LAGIER, Tél : 05 55 45 64 60

8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 (64 avenue Georges Dumas).

Protection des données :

Les renseignements communiqués feront l'objet d'un traitement par la Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-b (exécution d'un contrat) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) afin d'assurer la gestion des emplacements commerciaux. Les mentions obligatoires conditionnent la délivrance des autorisations.

Ces informations seront conservées 5 ans après la fin de l'activité commerciale sur les emplacements gérés par la Ville ou règlement définitif d'un contentieux éventuel. Elles ne seront transmises qu'aux élus et services municipaux concernés, aux services de sécurité (Police, pompiers) à la Préfecture et à la Trésorerie municipale.

En écrivant au Délégué à la protection des données de la Ville (dpo@limoges.fr) vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes, demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite. Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes).